

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19 / 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mille vingt-six

le 26 février à 8 heures 30 minutes

**le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 17 février 2026

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), CLEMENCEAU Philippe, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association Anim'Agnel, en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune.

Madame le Maire rappelle que la convention permet de déterminer la liste des manifestations concernées, les moyens accordés par la commune à l'association ainsi que de fixer le montant de la subvention pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à renouveler et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL.

ACCORDE au titre de l'exercice 2026 une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association ANIM'AGNEL pour l'organisation des manifestations prévues à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Vote : Pour à l'unanimité

Le Maire,

GARCIN Valérie

